

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-7-2

Séance du vendredi 4 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE A LA SAUVEGARDE DES PARLERS ROMANS DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° E 6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'Association d'éducation populaire de Valdieu-Lutran une subvention de 460 €.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions